



SIRM

ECHOS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE MALGACHE \* SEPTEMBRE 2006 \* N° 06

# AKON 'NY

ANTENIMIERAMPIRENENA  
MALAGASY



LAHARANA : 06

ECHOES OF THE NATIONAL ASSEMBLY \* SEPTEMBER 2007 \* NUMBER 06

## **Assemblée nationale de Madagascar**



**Une partie du Garage (à gauche) et une partie du Centre d'accueil (à droite)**

# SOMMAIRE

EDITORIAL .....	02
ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES	
● EXTRATS DE DISCOURS DE SEM SAMUEL MAHAFARITSY RAZAKANIRINA .....	03
● SANTIONAN-DAHATENY NATAON'NY FILOHA SAMUEL MAHAFARITSY RAZAKANIRINA .....	04
● FANDRAISAM-BAHINY NATAON'NY FILOHA .....	05
● PARTENARIAT ASSEMBLÉE NATIONALE - PNUD .....	07
● LOIS ADOPTÉES PENDANT LA 1ÈRE SESSION 2007 .....	09
● LA XXXIIIÈME AG DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE .....	11
● LA IVÈME SESSION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES .....	14
● AKO REÇOIT LES DEUX PARLEMENTAIRES JUNIORS DE MADAGASCAR .....	15
● DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE .....	18
● FAMARANANA NY FE-POTOAM-PIVORIANA ARA-POTOANA VOALOHANY 2007 .....	20
● FANTARO NY DISTRIKAN'IKONGO .....	21
ANALYSES ET RÉFLEXIONS	
● L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LA CONSTITUTION REVISÉE .....	22
● LA DISSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET L'ÉLECTION LÉGISLATIVE ANTICIPÉE .....	24
● AWARENESS OF CHILD WELFARE .....	25
DIVERS	
● FANATANJAHANTENA EO ANIVON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA .....	26
● FANOKANANA NY ANTOKOM-PIHIRAN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA .....	27
● FENO VALO TAONA NY VONDROMBAVAKA AO AMIN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA .....	27
● OHABOLANA SY MAHATSIKAÏKY .....	28

## AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY (ECHOIS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE MALAGASY)

Bulletin de liaison de l'Assemblée nationale

Comité du Bulletin :

RANDRIAMIHAJASOA Rasoloarimanana Olivier

RANDRIAMAHAFANJARY A.Calvin

RANDRIANJARA Papay Jean Bosco

RATSIMBA Andrianaivo Mamy

RASOARIFENOMAZAVA

RAKOTOARISON Adrian Braun

BALAVA Jean

RAMANGASON Iharantsoa Zoëla

ANDRIAMAHAZOSOA Elia Headman

FROGE

RAKOTOVAO Hanta

RATOVOARISOA Guillaume

Siege : ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY

BP 704 Tsimbazaza – Antananarivo

Tel. : (261) 20 22 611 75

Site Web : [www.assemblee-nationale.mg](http://www.assemblee-nationale.mg)

Directeur de Publication :

Samuel Mahafaritsy RAZAKANIRINA, Président de  
l'Assemblée nationale

Impression

Newprint

Tirage: 1500 exemplaires

Dépot légal : N° 726/09/07

*Les points de vue exprimés dans ce bulletin n'engagent que leurs auteurs*

## Editorial



Chers lecteurs

Dans le souci de rester fidèle à son engagement vis-à-vis de ses lecteurs, à savoir celui de faire connaître l'Assemblée nationale ainsi que les diverses activités des Députés, l'Echos de l'Assemblée nationale «AKO» continue de saisir toutes les opportunités susceptibles de contribuer à son perfectionnement. C'est dans cette perspective que, à l'issue de l'appui financier très fructueux de l'Union Européenne qui a duré trois années, de 2003 à 2006 – dont nous sommes très reconnaissants – «AKO», dans sa politique

d'ouverture à toute forme de coopération, renforce sa collaboration avec un nouveau partenaire : le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), jusqu'en 2009.

En réalité, le partenariat de l'Assemblée nationale avec cette agence de l'ONU n'a de nouveau qu'en matière de l'élaboration du Bulletin. Le PNUD a déjà financé, en 2005 et 2006, l'organisation des Journées Portes Ouvertes dans différents chefs-lieux de région, ainsi que dans certaines grandes villes de l'île. Actuellement, il contribue à la réalisation d'autres secteurs d'activité de l'Assemblée, tels que des formations, des voyages d'études et des séminaires locaux ou internationaux, aussi bien pour les Députés que pour les fonctionnaires parlementaires. Il s'agit, faut-il le souligner, du fruit de la diplomatie parlementaire efficace et performante menée par les dirigeants de cette institution législative.

Comme dans les précédentes livraisons, ses fidèles lecteurs retrouveront les articles habituels traitant diverses activités parlementaires allant des actualités nationales et internationales jusqu'à la présentation des lois votées par les représentants du peuple, en passant par les activités des Députés dans leur circonscription et dans l'hémicycle. Les lecteurs découvriront également, entre autres, des analyses et réflexions sur des points précis de la vie du pays, ainsi que les activités sociales et culturelles au sein de l'Assemblée nationale.

Cependant, compte tenu de la conjoncture actuelle liée aux préparatifs des élections législatives anticipées, exceptionnellement, le présent numéro ne comportera pas la rubrique «l'Invité».

Bref, cet outil de travail des Députés et du personnel administratif entend rester le plus fidèle possible et le plus proche possible de ses lecteurs, de manière à assumer son rôle d'interface entre les citoyens et leurs représentants.

Bonne lecture !

Samuel MAHAFARITSY Razakanirina  
Directeur de Publication  
Président de l'Assemblée nationale

**EXTRAIT DE DISCOURS DE  
SEM SAMUEL MAHAFARITSY RAZAKANIRINA  
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE**

*Lors de la XXXIIIème ASSEMBLEE PLENIERE  
DE L'APF - LIBREVILLE LE 04 JUILLET 2007  
Contribution de la Section malgache de l'APF  
sur le thème : «Les flux migratoires dans l'es-  
pace francophone»,*

L'immigration ne doit pas être considérée comme un problème, car la libre circulation des personnes et des biens est un droit dans ce monde mondialisé au même titre que celui de rester et de travailler chez soi.

Nous avons l'impression que le monde n'aille pas au terme de sa logique actuelle. On ne peut pas parler de mondialisation de l'économie sans accepter la notion de citoyenneté mondiale où chaque individu serait un citoyen ayant les mêmes droits sociaux et démocratiques, partout où il veut vivre.

Nous n'en sommes pas encore là, mais la situation actuelle mérite d'être traitée au plus vite. C'est un danger, une épée de Damoclès qui menace l'humanité. Tout le monde se souvient encore du pro-

pos de l'Abbé Pierre quand il disait : «quand les hommes auront vraiment faim, ils pourront aller se servir chez le boulanger». Ce qui veut dire tout simplement que les êtres vivants sont prêts à tout faire pour la survie de leur espèce, et pour ne pas mourir de faim.

Cette situation injuste et déséquilibrée doit être réparée au plus vite entre les pays riches et les pays pauvres, sinon, une gigantesque explosion planétaire devient inéluctable.

Ce qu'il faut, à notre avis, c'est de trouver le moyen d'arriver à un partage équitable du progrès entre tous les peuples

Le transfert de technologie, les investissements créateurs d'emplois dans les pays du tiers monde, l'augmentation des dépenses sociales, notamment en terme de santé publique, d'éducation et d'enseignement sont autant de solutions pour éviter le phénomène de flux migratoire préjudiciable au pays d'accueil.



*Le Président Samuel MAHAFARITSY Razakanirina, à la XXXIIIème Assemblée générale de l'APF (Libreville, Gabon, 04 juillet 2007)*

# SANTIONAN-DAHATENY NATAON'ANDRIAMATOA SAMUEL MAHAFARITSY RAZAKANIRINA FILOHAN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA

*Tamin'ny Fanompoam-Pivavahana  
Fangataham-Pitahiana Ho An'ny Tanindrazana  
Nohon'ny Fetin'ny Fahaleovantenan'i  
Madagaskara, Alahady Faha-24 Jona 2007*

Raha zohina ny tantaran'i Madagaskara dia hita fa nanana ny anjara toerany lehibe teo amin'ny tolom-panafahana ny tanindrazana ny Fiagonana.

Hatramin'izay nahazoantsika ny fahaleovantena izay dia nalalaka tanteraka ny fivavahana kristiana teto amintsika ary niroborobo fatratra ny asa fitoriana ny Filazantsara, izay efa mahenika ny faritra rehetra.

Tsy zoviana amintsika ihany koa ny fiaraha-miasan'ny Fanjakana sy ny Fiagonana, izay manao soroka miara-milanja sy tongotra miaramamindra amin'ny fikatsahana ny tombontsoam-pirenena sy ny fanatsarana ny fainan'ny vahoaka Malagasy.

Zava-dehibe amin'ny Fanjakana ny fiaraha-miasa amin'ny Fiagonana satria mifameno ireo: "Ny fahaizana tsy arahim-pahendrena dia zava-poana"...

*Tamin'ny Famaranana Ny Fotoam-Pivoriana  
Ara-Potoana Voalohany Taona 2007, Zoma  
Faha-29 Jona 2007*

Manana izay mampiavaka azy ity fotoam-pivoriana mifarana ity satria fotoam-pivoriana voalohany niainantsika Solombavambahoaka ny Lalampanorenana amin'ny endry vaovao. Miharihary toy ny tafika andrefan-tanàna tokoa fa misy fiovàna ny fepetra mahakasika antsika Andrimpanjakana Mpanao Lalàna naterak'io fanitsiana io. Tsapa ho nitondra voka-tsoa ho an'ireo rafitra eto anivontsika izany, no mampitombo rahateo koa ny fotoana

hifaneraserantsika amin'ireo vahoaka 'solointsiaka tena...

Nataontsika toy ny "anamamin'Ivolosarika ny fotoana manoloana ny asa vita ka nanongotana vao nihadofofotra".

Nandinika Volavolan-dalàna maro samihafa isika nandrity ny telopolo andro voalohany. Antenaina hitondra vokatra soa sy tsara eo amin'ny fanipiroboroboana ny firenena avokoa izy ireny. Izany no natao dia mba hahafahantsika miaramientana amin'ny daholobe ho amin'ny Madagaskara Am-Perinasa (MAP) hahatrarana tokoa ny fampandrosoana maharitra.

Tatitra nataon'ireo Minisitera isan-tokony kosa no nanemitra ny telopolo andro faharoa sady farany. Nahafahana nahafantatra zavatra maro izany. Tanteraka teo tokoa ny hoe: "Toy ny vehivavy bevohoka mibaby zaza, ka todihana ny lasa, banjinina ny ho avy". Tamin'ny adihevitra rehetra natao, na nisy aza hevitra sendra tsy nitovy dia voaporofo hatrany ny fisian'ny fifankatiavana sy firahalahiana. Tsapa fa samy ny tombontsoa ambonin'ny firenena no katsahina.

Nisongadina hatrany izay nambaranay hatry ny nandraisana ity andraikitra ity hoe: "Hanatanteraka ny hevity ny maro an'isa, hihaino ny feon'ny vitsy an'isa". Nohenoina teto ny vitsy an'isa, notanterahina ny hevity ny maro an'isa. Fanaporofaona ny finiavana hatrany hampanjaka ny demokrasia no anton'izany...

Ho anareo vahoaka: efa mazava ankehitriny ny lalan-kizoran'ny firenena ho amin'ny fampandrosoana (dia ny Madagaskara Am-Perinasa), anjarantsika vahoaka ny miasa sy milofo hahombiazany. "Aza ny adin'akoholahy re no hanadinoana ny adin'ombalahy". Ny fiaraha-mientana ihany no vahaolana amin'izay rehetra atao.

RAKOTOARISON Adrian Braun



# FANDRAISAM-BAHINY NATAON'ANDRIAMATOA SAMUEL MAHAFARITSY RAZAKANIRINA FILOHAN'NY ANTEMIMIERAMPIRENENA

*Fandraisan'ny Filohan'ny  
Antenimierampirenena Malagasy  
ny Ambasadaoron'i Inde sy ny  
Solontenan'ny Fondation Ebert  
Stiftung (FES)*

Vahiny manan-kaja roa tonta no noraisin'Andriamatoa -Samuel MAHAFARITSY Razakanirina, Filohan'ny Antenimierampirenena, ny Talata faha-15 May 2007.



*Ny Filohan'ny Antenimierampirenena,  
mandray ny Ambasadaoron'i Inde*

Fitsidhana ara-pomba fifanajana ny Filohan'ny Antenimierampirenena - Andriamatoa Samuel MAHAFARITSY Razakanirina, tao amin'ny Birao fiasany teto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza, no nataon' ny Ambasadaoron'i Inde - Andriamatoa DILJIT SINGH PANNUN, izay monina sy miasa eto amintsika.

Nambaran'Atoa Ambasadaoro ary fa vonona izy ny hanamafy orina hatrany hatrany ny fifandraisana misy eo amin'i Madagasikara sy Inde satria, hoy izy, ny Ranomasimbe indiana ihany no manasaraka ny tany roa tonta. Faniriany ihany koa ny hisian'ny fifandraisana eo amin'ny samy Parlemanta Malagasy sy ny Parlemanta Indiana. Nolazalazainy koa ny Rafitra misy any amin' ny Parlemanta Indiana izay mahatratra 500 ny isan'ny Mpikambana ao aminy, voaresaka koa ny mikasika ny Teratany Karana monina sy mipetraka eto amintsika ka miara-

miasa ho amin'ny fampandrosoana an'i Madagasikara ; faly aho, hoy ny Filoha Samuel MAHAFARITSY Razakanirina, mandray anao satria any amin'ny faritany misy ahy any dia efa ela no niarahana niaina tamin'ny teratany Karana ; nambarany fa ny Malagasy dia maheno ny lazan'i Inde indrindra amin'ny resaka informatika sy ny fiofanana mikasika izany, izay raha tanteraka eto Madagasikara, dia ho fanamafisana ny fifandraisan'ny Parlemanta Malagasy sy Indianina. Nanaiky ny fanasana nataon'ny Ambasadaoron'i Inde ho amin'ny fifanakalozana traikefa eo amin'ireo Parlemantaran'ny tany roa tonta ihany koa ny Filohan'ny Antenimierampirenena. Maniry dia maniry aho, hoy izy, ny hitohizan'ny fihaonantsika matetika. Nisy ny fiarohana naka sary ho fahatsiarovana.



*Nitsidika ny Filohan'ny  
Antenimierampirenena ny Solontenan'ny  
FFE teo aloha*

Ny vahiny faharoa noraisin'ny Filohan'ny Antenimierampirenena Andriamatoa Samuel MAHAFARITSY Razakanirina, dia ny Solontenan'ny F.E.S na (FFE) Fondation Friedrich Ebert teo aloha - Andriamatoa DALICHAU. Ny anton - diany moa dia ny fampahafantarana indray ny mikasika io Fondation io amin'ny endrin'y vaovao ary koa ny fahatongavany eto amintsika eta ho dimy volana izay, nisolo toerana an-

dRamatoa Stefanie izay nahavita ny anjara asany teto amintsika.

*Antenimierampirenena  
misokatra ho an'ny rehetra*

Tsy vitan'ny asa fanaovan-dalana ihany no landraiketan'ny Antenimierampirenena fa eo koa ny fampahafantarana azy ar'ny rehetra mba ho akaikikaikin'ny vahoaka kokoa ny asa sahaniny.

Tonga nitsidika ny Filohan'ny Antenimierampirenena - MAHAFARITSY Razakanirina Samuel teto amin'ny birao fiasany eto Tsimbazaza ny Zoma faha 18 Mey 2007, tamin'ny 12 ora atoandro ireo mpianatra 93 miaraka amin'ny mpampianatra -ao amin'ny kilasy faha efatra avy ao amin'ny CEG ANORORO AMPARAFARAVOLA. Marihana fa efa hatramin'ny Alarobia no manao "Voyage d'Etude" eto Antananarivo ireto mpianatra ireto.

Naneho ny hafaliany ny Filoha MAHAFARITSY tamin'ny nandraisany ireto mpianatra ireto ka nahafahany nanazava ny firafitry ny Antenimierampirenena sy ny asany. Nambarany fa misokatra ho an'ny



*Ny Filohan'ny Antenimierampirenena eo  
afovoan'ny mpianatra nitsidika azy*

rehetra ny Antenimierampirenena satria an'ny vahoaka sy miasa ho an'ny vahoaka.

Fitsidhana ny trano fivoran'ny Solombavambahoaka sy fakana sary niaraka tamin'ny Filohan'ny Antenimierampirenena, Andriamatoa Samuel MAHAFARITSY, no namaranana izao fihaonana izao.



Ny Filohan'ny Antenimierampirenena, mandray tanana ny mpianatra nitsidika azy

**I – Fandraisan'ny Filohan'ny Antenimierampirenena – Atoa Samuel MAHAFARITSY Razakanirina ireo Mpianatra miisa 11, solontena avy amin'ny Oniversiten'Andrainjato Fianarantsoa**

**Ny Alatsinainy Faha-11 Jona 2007** tamin'ny 11ora atoandro no noraisin'ny Filohan'ny Antenimierampirenena – Atoa Samuel MAHAFARITSY Razakanirina tao amin'ny Birao fiasany ireo Mpianatra miisa 11 avy amin'ny Sampampianaranana Sciences-sociales ao amin'ny Oniversiten'Andrainjato Fianarantsoa-Taona faha-IV. Mandalo eto Antananarivo izy ireo, manao "voyage d'Etude", ka noho izany indrindra no nahatonga azy ireo nifampidinika tamin'ny Filohan'ny Antenimierampirenena . "Faly aho, hoy Atoa Filohan'ny Antenimierampirenena mandray anareo, satria mahita tanora Malagasy milo amin'ny fianarana ; koa dia mampahery anareo ahatafita soa ny fianarana ataonareo.Betsaka ny dinidinika nifanaovan'ny roa tonta, anisan'izany ny momba ny zavasiseho tao amin'ny Oniversite Andrainjato tato ho ato; teo amin'ny 30 minitra ny faharetan'ny fihaonana, izay nofaranana tamin'ny fitsidihana ny efitrano fivoran'ny Solombavambahoaka.

### **II – Fandalovan'ireo tompon' andraikitra avy amin'ny APF izay misahana ny Projet NORIA eto amin'ny Antenimierampirenena**

Ny Alatsinainy faha-11 Jona 2007 teo ihany koa no nitsidika tetra amin'ny Antenimierampirenena ireo tompon'andraikitra roa avy any ivelany izay misahana ny Projet NORIA dia Rtoa Mireille EZA –Directrice du Programme NORIA, sy Atoa Patrick PIQUEUX – Chargé de mission, Informaticien au Programme NORIA--APF. Tonga izy ireo hijery sy hanara-maso ny fampiasana ireo solosaina izay



Santionan'ireo solosaina azo avy amin'ny Projet NORIA

natolotry ny APF ho an'ny Antenimierampirenena volana maromaro lasa izay, mba hanatanterahana ny sahan'asan'ny Programme NORIA eto amin'ny Antenimierampirenena .

### **Fitsidihan'ny Tanora Loterana avy any Strasbourg ny Filohan'ny Antenimierampirenena**

Nandalo ary noraisin'ny Filohan'ny Antenimierampirenena Andriamatoa Samuel MAHAFARITSY Razakanirina, nihaona taminy, androany Zoma faha-20 jolay 2007 tamin'ny 10 ora maraina, tao amin'ny efitrano fiasany, ireo Tanoran'ny Fiagonana Loterana avy any Strasbourg izy miisa 35 mianadahy niaraka tamin'ny Pastora iray nitari-dalana azy ireo.

Ny votoatin-dian'izy ireo tetra amintsika dia ny hamangy ny Fiagonana Loterana eto Madagasikara ary ny hitsidika ny Filohan'ny Antenimierampirenena

amin'ny maha-zanaky ny Fiagonana Loterana Malagasy azy. Marihina fa efa nihaona tamin'ny Filoha MAHAFARITSY ireto vahiny ireto tany Frantsa tamin'ny diany farany teo.

Nahafaly indrindra ny Filohan'ny Antenimierampirenena ny nanazava ny momba ny Antenimierampirenena tamin'ireto vahiny ireto, nambarany teto koa fa miroborobo ny fiaraha-miasan'ny Fanjakana sy ny Fiagonana, mivoha ho an'ny rehetra ny Antenimierampirenena, ary ny fampitsidhana ny efitrano fivoran'ny Solombavambahoaka ary ny fakana sary ho mari-pahatsiarovana no namaranany izao Fihaonana izao.

Manoloana izay fitsidihan'izy 35 mianadahy ny Fiagonana Loterana Malagasy izay, dia ho any Antsirabe ry zareo hiaraka amin'ny Solombavambahoaka - Andriamatoa RANAIVOMANANTSOA William Joseph sy ny Pastora Tonian'ny tanora. Ho ezahan'izy ireo koa ny hitsidika ireo Toby lehibe Ankaramalaza. Nambaran'izy ireo fa aty Madagasikara no afaka sy



Ny Filohan'ny Antenimierampirenena mandray ny Tanora nitsidika azy

malalaka ny fitioriana ny Filazantsara. Voalaza teto koa fa any ivelany dia efa misy ny FLMF na Fiagonana Loterana Malagasy any Frantsa . Haharitra tapa-bolana eo ho eo no faharetan'ny dian'izy ireo eto amintsika. Any amin'ny volana jolay 2008 kosa dia ny tanora avy amin'ny Fiagonana Loterana Malagasy no ho any Strasbourg.

RAKOTOVAO Hanta

## PARTENARIAT ASSEMBLEE NATIONALE - PNUD

*Le partenariat entre l'Assemblée nationale et le PNUD n'est pas un vain mot. En effet, le PNUD reste l'un des principaux partenaires de cette Institution législative.*

### CADRE GLOBAL DE LA COOPERATION

Depuis l'année 2004, suite à la signature conjointe d'un protocole d'accord, la coopération AN – PNUD ne cesse d'évoluer dans le bon sens. Cette coopération s'inscrit dans le cadre du renforcement des initiatives sur la promotion et les pratiques démocratiques.

Par ailleurs, le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) a été d'abord élaboré pour la période 2005-2009, fondé sur la stratégie de réduction de la pauvreté à Madagascar (DSRP) et l'appui aux efforts du Gouvernement malgache pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

A partir de cette année 2007, l'UNDAF a décidé de redéfinir les stratégies à engager en effectuant un alignement de son programme de coopération au Madagascar Action Plan (MAP).

Concrètement, les actions menées dans le cadre de la coopération AN-PNUD sont mises en oeuvre dans un projet intitulé «Appui au parlement», un des cinq domaines principaux appuyés par le PNUD en matière de bonne gouvernance, les quatre autres étant la restauration de l'Etat de droit, la lutte contre la corruption, la réforme de l'administration publique et l'appui au processus de décentralisation.

### METHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE

Orientées par les grands principes inscrits et retenus dans le cadre des OMD, les initiatives de coopération PARLEMENT-PNUD sont mises en oeuvre sous la méthodologie et technique de l'approche par l'objectif. Cette technique s'est encore évoluée à partir de cette année avec l'application de l'approche



L'exposition des documents lors des Journées Portes Ouvertes à Toamasina

par les «résultats». Plus précisément, ce sont les résultats escomptés et déterminés pour être atteints qui définissent et guident les activités à entreprendre.

Par ailleurs, le projet «Appui au parlement» est mis en oeuvre à partir de cette année suivant la modalité Exécution Nationale (NEX); cela implique que les deux Chambres auront la responsabilité principale de l'atteinte des résultats escomptés.

### EVOLUTION DE LA COOPERATION

A partir de 2004, deux grands axes ont été retenus:

- 1) Renforcement de capacité des parlementaires et du personnel technique des deux Chambres. Plusieurs actions ont été menées:
  - Séance de formation des parlementaires notamment sur les systèmes des Nations-Unies et sur les OMD.

- Organisation de voyage d'échanges et d'informations : appui en terme de financement pour la participation de personnels parlementaires aux Assemblées Générales du Réseau Africain des Personnels Parlementaires (RAPP).

- 2) Renforcement de la communication interne et externe:

- Des brochures et dépliants sur les structures et missions de l'Assemblée nationale ont été édités.

- Organisation des Journées Portes Ouvertes (JPO): 21 933 personnes ont pu visiter les journées Portes Ouvertes de l'Assemblée nationale, organisées dans les six chefs lieux des ex-Faritany et à Manakara. Deux autres JPO, à Antsirabe et à Morondava, n'ont pas pu être organisées à l'approche de la campagne électorale présidentielle.

Ces JPO ont permis non seulement de contribuer à vulgariser le fonctionnement, les structures et missions de l'Assemblée nationale, mais également d'instaurer une confiance entre le Public et les Députés. En effet, outre l'exposition sur l'Assemblée nationale, des conférences débats ont eu lieu dans toutes les localités qui ont reçu ces JPO. Cela a permis aux Députés d'être en contact direct avec la population et d'échanger avec celle-ci des différentes questions intéressant la vie quotidienne.

Dans toutes ces localités, il y a toujours eu une grande affluence, ce qui confirme l'intérêt et la soif que les gens, notamment les jeunes et les étudiants, portent sur ce genre de manifestation.

Ce partenariat a permis également de tenir une Conférence débat à l'Hôtel Madagascar Hilton le 24 août 2006, animée par le Président de l'Assemblée nationale et intitulée «la dimension internationale des actions de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie» (APF). Au cours de cette journée, on a remis officiellement à Madame le Vice-président LECHAT

RAMAMPY Marie Zénaïde la décoration «Officier de l'Ordre de la Pléiade de la Francophonie».

A partir de cette année 2007, le partenariat a pris une autre tournure avec le début de l'élaboration d'activités de grande envergure et la continuité des actions entreprises durant les années précédentes.

Il faut préciser que la période de mise en oeuvre de ce programme de partenariat est de 2007 à 2009.

Aussi, des consultants et experts sont-ils recrutés pour la réalisation de guide et outils techniques assurant l'amélioration de la productivité législative des parlementaires et leur permettant d'exercer convenablement le contrôle des actions de l'exécutif.

- Etude sur le renforcement du Centre de Documentation et d'Information de l'Assemblée nationale».

- Etude sur le renforcement de la communication interne (intranet); des systèmes de mise en réseau des différents Services d'une Direction sont envisagés.

- Etude sur le renforcement de la communication externe (internet): modernisation du site web.

Les travaux des experts sur ces six activités sont actuellement en cours et des ateliers de validation seront prévus vers le mois d'octobre.

La réalisation technique des différentes études sera faite successivement durant les prochaines années.

Dans le cadre du renforcement des échanges entre le Parlement malagasy et les organisations parlementaires internationales, des missions d'information, d'échange et de participation aux instances parlementaires régionales et internationales ont été, et seront réalisées. Il en est ainsi notamment de la participation de certaines délégations malgaches aux activités du Parlement

Panafricain, de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie et du Réseau Africain des Personnels Parlementaires.

Notons pour terminer que grâce à ce partenariat AN-PNUD, la reprise de l'élaboration du bulletin de liaison «Akon'ny Antenimierampirenena» ne pose plus de problème.

RATSIMBA Mamy



*Le Président de l'Assemblée nationale, répondant aux questions de l'assistance*

Six activités sont inscrites dans ce cadre:

- Elaboration d'un guide du parlementaire -volet «budget de l'Etat et lois de finances».
- Elaboration d'un guide du parlementaire -volet «travaux législatifs».
- Elaboration d'un guide - volet «Intégration Genre et Droits humains dans les travaux législatifs».

PROJETS DE LOI ADOPTÉS - 1<sup>ère</sup> session ordinaire 2007 (01/05/2007-29/06/2007)

				N° LOI	TRANSMISSION	
					SÉNAT	PRESIDENCE
01	040/ 2006	Autorisant la ratification de l'accord de prêt relatif au Projet de Réhabilitation des infrastructures de l'île Sainte Marie conclu entre la République de Madagascar et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA)	16/05/07	2007- 007	N° 001- AN/Q2/SG/DL.4 du 21/05/07	N°010- AN/Q2/SG/DL.4 du 21/06/07
02	041/ 2006	Modifiant certaines dispositions de l'article 2 de la Loi n° 2004-023 du 03/09/04 relative à la délivrance des jugements supplétifs d'acte de naissance, dans le cadre de l'opération carte nationale d'identité et du recensement de la population malgache	22/05/07	2007- 005	N° 002- AN/Q2/SG/DL.4 du 30/05/07	N° 015- AN/Q2/SG/DL.4 du 21/06/07
03	042/ 2006	Complétant certaines dispositions de l'article 3 de la Loi n° 2004-009 du 26/07/04 portant Code des Marchés Publics	22/05/07			
04	043/ 2006	Portant Loi de Règlement pour 2004	23/05/07	2007- 015	N° 004- AN/Q2/SG/DL.4 du 30/05/07	N° 026- AN/Q2/SG/DL.4 du 23/07/07
05	044/ 2006	Autorisant la ratification de l'Accord de Financement conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement relatif au financement additionnel du Projet de Nutrition Communautaire (SEECALINE)	16/05/07	2007- 008	N° 001- AN/Q2/SG/DL.4 du 21/05/07	N° 010- AN/Q2/SG/DL.4 du 21/06/07
06	045/ 2006	Modifiant et complétant certaines dispositions du Code de Procédure Pénale relative à la détention préventive	23/05/07	2007- 021	N° 005- AN/Q2/SG/DL.4 du 31/05/07	N° 025- AN/Q2/SG/DL.4 du 16/07/07
07	046/ 2006	Portant Statut du Notariat à Madagascar	23/05/07		N° 003- AN/Q2/SG/DL.4 du 30/05/07	
08	003/ 2007	Relatif aux archives de Madagascar	24/05/07	2007- 019	N° 007- AN/Q2/SG/DL.4 du 11/06/07	N°023/AN/Q2/SG/ DL.4 du 11/07/2007
09	004/ 2007	Autorisant la ratification de l'Accord de Financement conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement relatif au Projet d'Infrastructure de Communications	24/05/07	2007- 012	N° 006- AN/Q2/SG/DL.4 du 31/05/07	N° 019- AN/Q2/SG/DL.4 du 05/07/07
10	005/ 2007	Autorisant l'adhésion de Madagascar au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (Protocole de Madrid)	24/05/07	2007- 013	N°006- AN/Q2/SG/DL.4 du 31/05/07	N° 019- AN/Q2/SG/DL.4 du 05/07/07
11	001/ 2007	Modifiant certaines dispositions de la Loi n° 2003-042 du 03/09/04 sur les procédures collectives d'apurement du passif	29/05/07	2007- 018	N° 008- AN/Q2/SG/DL.4 du 11/05/07	N° 022- AN/Q2/SG/DL.4 du 11/07/07
12	002/ 2007	Autorisant la ratification de l'Accord conclu le 08/04/06 entre le Gouvernement de la République de Madagascar et la République Fédérale d'Allemagne relatif à l'Encouragement et à la Protection mutuels des investissements	24/05/07	2007- 006	N° 006- AN/Q2/SG/DL.4 du 31/05/07	N° 015- AN/Q2/SG/DL.4 du 29/06/07

**ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES**

**PROJETS DE LOI ADOPTÉS - 1<sup>ère</sup> session ordinaire 2007 (01/05/2007-29/06/2007)**

N°	N° PL			N° LOI	TRANSMISSION	
					SÉNAT	PRÉSIDENCE
13	006/2007	Autorisant la ratification de l'Accord entre le Gouvernement de la République de Madagascar et la Commission Européenne sur l'établissement ainsi que les priviléges et immunités de la Délégation de la Commission Européenne	29/05/07	2007-002	Première adoption par le Sénat	N° 009-AN/Q2/SG/DL.4 du 20/06/07
14	013/2007	Autorisant la ratification de l'Accord de Partenariat ACP-CE révisé (ou Accord de Cotonou révisé)	29/05/07	2007-004	Première adoption par le Sénat	N° 009-AN/Q2/SG/DL.4 du 20/06/07
15	008/2007	Relatif au mariage et aux régimes matrimoniaux	20/06/07	2007-022	N° 013-AN/Q2/SG/DL.4 du 21/06/07	N° 027-AN/Q2/SG/DL.4 du 30/07/07
16	009/2007	Sur la protection des enfants	21/06/07	2007-023	N° 014-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/06/07	N° 027-AN/Q2/SG/DL.4 du 30/07/07
17	014/2007	Autorisant la ratification de l'Accord de Financement conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement relatif au Financement additionnel du Projet Microfinance	21/06/07	2007-010	Première adoption par le Sénat	N° 018-AN/Q2/SG/DL.4 du 05/07/07
18	015/2007	Autorisant la ratification de l'Accord de Financement conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement relatif au Financement additionnel du Projet de Gouvernance des Ressources	21/06/07	2007-014	Première adoption par le Sénat	N° 020-AN/Q2/SG/DL.4 du 05/07/07
19	016/2007	Autorisant la ratification de l'Accord de Financement conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement relatif au Financement additionnel du Projet de Bonne Gouvernance et de Développement Institutionnel	21/06/07	2007-011	Première adoption par le Sénat	N° 018-AN/Q2/SG/DL.4 du 05/07/07
20	010/2007	Autorisant la ratification de l'Accord de Financement conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement relatif au Financement additionnel du Projet d'Investissement dans les Infrastructures de Transport	20/06/07	2007-016	N° 012-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/06/07	N° 021-AN/Q2/SG/DL.4 du 05/07/07
21	011/2007	Autorisant la ratification de l'Accord de Financement conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement relatif au Projet de Développement d'un Système de Santé Pérenne	20/06/07	2007-017	N° 012-AN/Q2/SG/DL.4 du 27/06/07	N° 021-AN/Q2/SG/DL.4 du 05/07/07
22	007/2007	Autorisant la ratification de l'adhésion au protocole de la SADC contre la corruption	20/06/07	2007-009	Première adoption par le Sénat	N° 017-AN/Q2/SG/DL.4 du 29/06/07
23	012/2007	Autorisant la ratification de l'Accord conclu le 22 septembre 2006 entre le Gouvernement de la République de Madagascar et la République d'Afrique du Sud relatif à la Promotion et à la Protection réciproques des Investissements	20/06/07	2007-003	Première adoption par le Sénat	N° 016-AN/Q2/SG/DL.4 du 29/06/07
24	022/2007	Autorisant la ratification de l'Accord de Financement relatif au Quatrième crédit d'Appui à la Réduction de la Pauvreté (CARP 4), conclu entre la République de Madagascar et l'Association Internationale de Développement (IDA)	20/06/07	2007-020	N° 011-AN/Q2/SG/DL.4 du 22/06/07	N° 024-AN/Q2/SG/DL.4 du 11/07/07

## LA XXXIII<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

*L'Assemblée Parlementaire de la Francophonie vient de tenir son Assemblée Générale annuelle, la XXXIII ème du genre, du 2 au 6 juillet 2007 à Libreville au Gabon.*

**P**resque toutes les Sections membres y ont envoyé des délégués dont beaucoup ont été représentés au plus haut niveau à l'image de la Section malgache avec la présence de M. Samuel MAHAFARITSY Razakanirina, Président de l'Assemblée nationale, Président de la Section et M. RAJEMISON Rakotomaharo, Président du Sénat de Madagascar.

Les travaux se sont déroulés successivement au siège de l'Assemblée nationale, celui du Sénat et surtout à la «Cité de la Démocratie», un endroit où le Gabon a l'habitude de recevoir les conférences internationales qui se tiennent à Libreville.

La réunion du Bureau, dans lequel participe le Président MAHAFARITSY a débuté les travaux avec l'organisation générale du déroulement de la Session et les discussions relatives au fonctionnement interne de l'organisation.

La rencontre du Réseau des Femmes Parlementaires de la Francophonie a marqué la journée du 3 juillet 2007 avec la présentation des différents rapports dont celui relatif aux femmes et micro – crédit dans l'espace fran-

cophone. Une communication qui a permis de bien saisir la situation des femmes face aux différentes formes de micro – crédit dans l'espace francophone. C'est un excellent outil au service du développement des femmes, notamment celles des pays en voie de développement comme le nôtre.

En effet, le principe de tout crédit

qui va à l'encontre de l'idée selon laquelle, les personnes défavorisées sur le plan économique ne remboursent pas. Les femmes sont devenues des groupes cibles privilégiées dans ce domaine.

La présentation par chaque Section du suivi de l'application de la CEDF a également marqué cette rencontre du Réseau des Femmes Parlementaires de la Francophonie, qui n'a pas non plus manqué de manifester sa profonde préoccupation face à la situation des femmes et des enfants au Darfour.



*Le Président de l'Assemblée nationale lors de son intervention à la XXXIII ème AG de l'APF*

est son remboursement. Or, les établissements bancaires traditionnels ne prêtent pas aux femmes pauvres de peur qu'elles ne soient pas en mesure d'honorer leurs échéances. L'accès au crédit leur est par conséquent refusé, faute d'apporter les garanties suffisantes à l'obtention d'un prêt. Les résultats obtenus avec le micro – crédit traduisent une mutation profonde dans le domaine du micro – financement

Les 04 Commissions permanentes, à savoir la Commission Politique ; la Commission des Affaires Parlementaires ; la Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires Culturelles et la Commission de la Coopération et du Développement se sont réunies le 4 juillet 2007 dans leurs salles respectives de l'enceinte de la «Cité de la Démocratie».

Le suivi de l'application de «la déclaration de Bamako» a été discuté au niveau de la Commission Politique. C'est une sorte d'observatoire des pratiques de la Démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

En effet, il convient de rappeler que des Ministres et Chefs de délégations des Etats et Gouvernements, des pays ayant le français en partage se sont réunis le 3 novembre 2000 à Bamako, à l'occasion du symposium international sur le bilan des pratiques de la Démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Ils avaient alors adopté une importante déclaration qui constituait une avancée dans l'histoire de la francophonie.

Plus tard, lors du Sommet de Beyrouth au Liban en octobre 2002, les mêmes personnalités étaient désormais déterminées à mettre en oeuvre cette déclaration de Bamako et à traduire cet engagement démocratique par des actions concrètes.

A Libreville, divers rapports ont été présentés au niveau de la Commission Politique allant des analyses de la règle de prévention des conflits par le biais du mécanisme d'alerte précoce jusqu'à la réunion de Bamako + 5 et celle de Saint Boniface avec la notion de «responsabilité de protéger», etc. ...

D'autres résolutions comme celle relative au Darfour, la réadmission de la République Démocratique du Congo au sein de l'APF, etc. ... ont également débattues dans cette Commission. La Commission des Affaires Parlementaires s'est penchée sur la Protection internationale des réfugiés, l'accès à l'information parlementaire pour

tous les citoyens, le mandat parlementaire, etc. Chaque thème a fait l'objet d'un rapport, minutieusement préparé par son rapporteur. Les autres Commissions avaient également discuté des sujets relevant de leurs domaines respectifs.

L'ouverture solennelle de la XXXIII ème session a eu lieu le 5 juillet 2007 dans la grande salle de conférence de «la Cité de la Démocratie» en présence du Chef de l'Etat gabonais, SEM EL HADJ OMAR BONGO ONDINGA et du Secrétaire Général de l'Organisation Internationale de

toires dans l'espace francophone auquel le Président MAHAFARITSY était intervenu au nom de la section malgache. Il a notamment attiré l'attention des participants au danger du statu quo actuel et la nécessité d'une concertation entre les pays de départ, les pays de transit et les pays de destination des immigrés (voir document n° 35).

Le Ministre français en charge de l'immigration a fait également une présentation à Libreville.

Le débat général a permis de bien situer l'importance de ce problème actuel dans l'espace francophone et de consacrer l'idée d'aider les pays d'origine des immigrés à développer leur environnement socio économique et politique, pour qu'ils puissent retenir leurs propres citoyens pour leur propre développement.

En ce qui concerne les rapports d'activités de chaque Région, il a été décidé en plénière que la XXVI ème Régionale Afrique de l'APF aura lieu à Antananarivo au mois

de mai 2008. Un sacré défi pour notre jeune parlement. La dernière édition a eu lieu au mois de mai dernier à Yaoundé au Cameroun.

La XXXIII ème session de l'APF de Libreville a bien tenu ses promesses. Les délégués se sont donnés rendez-vous en 2008 au Québec à l'invitation de la Section québécoise, et ce à l'occasion du 400 ème anniversaire de la Fondation du Québec.

RANDRIAMAHAFANJARY Calvin



*Le Président de l'Assemblée nationale, interviewé par les journalistes de la TV nationale de la RDC juste après la réadmission de ce pays au sein de l'APF*

la Francophonie, SEM ABDOU DIOUF. Juste après la cérémonie solennelle d'ouverture, M. ABDOU DIOUF s'est acquitté de sa tâche en répondant aux questions des parlementaires dont celle du Président Samuel MAHAFARITSY Razakanirina sur la politique de l'OIF, sur les bourses d'études pour les jeunes de l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien.

L'après-midi fut consacré au débat général sur les flux migra-

## LA IV<sup>e</sup> SESSION DU PARLEMENT FRANCOPHONE DES JEUNES

C'est un programme de coopération interparlementaire financé par la Délégation aux Droits de l'Homme, à la Démocratie et à la Paix (DDHDP) de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Jusqu'à présent, nous avons eu quatre (04) sessions du Parlement Francophone des Jeunes (PFJ), auxquelles Madagascar a toujours été représenté.

La première s'est tenue au Québec du 8 au 10 juillet 2001. Elle a donné lieu à l'adoption de la Charte «du jeune citoyen francophone pour le 21<sup>ème siècle» ; la deuxième s'est déroulée au Niamey au Niger en juillet 2003 avec l'adoption de «la Déclaration sur le Développement», inspirée des huit (08) objectifs du millénaire pour le développement, fixés par les Nations-Unies ; la troisième session a eu lieu à Bruxelles en juillet 2005. Les jeunes présents à Bruxelles ont adopté à cette occasion ce qu'ils appellent «le livre blanc», qui est une contribution à la réalisation des principaux objectifs du cadre stratégique décennal, arrêtés par le X</sup>

*L'idée de créer le Parlement Francophone des Jeunes remonte au Sommet de Moncton au Canada, qui, en 1999 réunissait les Chefs d'Etats et de Gouvernements de l'espace francophone autour du thème de la jeunesse. Il y a été alors décidé que sa mise en oeuvre relevait de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie.*

ème Sommet de la Francophonie de Ouagadougou, en 2004.

En ce qui concerne la dernière édition, la IV<sup>e</sup> session du PFJ vient de se dérouler du 2 au 6 juillet 2007 à Libreville au Gabon.

L'objectif en est de développer la formation civique en initiant les

place par la Section malgache de l'APF, permettant de procéder à une sélection rigoureuse, objective et transparente des candidats.

La IV<sup>e</sup> session du Parlement Francophone des Jeunes a débuté le 2 juillet 2007 par une séance préparatoire dans laquelle le Comité d'organisation a donné des explications sur la procédure à suivre et les règles classiques applicables au déroulement de tout débat parlementaire, notamment les modalités de prise de parole, de votes, de comportement à adopter, ... Sur ce point, on a surtout souligné la pleine indépendance des jeunes parlementaires dans l'accomplissement de leur mission à Libreville.



Nos deux jeunes parlementaires entourant le Président de l'Assemblée nationale

jeunes à l'activité parlementaire, et à renforcer la solidarité entre jeunes venant de tous les horizons de la francophonie.

A Libreville, lors de la IV<sup>e</sup> session du PFJ, la jeunesse malgache a été représentée par Mlle **RAKOTONIRINA** Tiana Lalaina Erica (21 ans), et de M. **RANDRIANASOLO** Herindrindra (22 ans), (voir entretien avec les deux). Ils étaient sélectionnés grâce à une structure mise en

La cérémonie solennelle d'ouverture a eu lieu au Palais OMAR BONGO ONDINGA, siège du Sénat Gabonais, avec la présence de toute une pléiade de personnalités.

Les orateurs y ont surtout insisté sur l'importance de l'Organisation Internationale de la Francophonie qui rassemble des pays de niveau de développement différent, de cultures différentes, de divers Continents, mais qui sont unis par l'usage d'une même langue, le français.

## ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

Les jeunes ont leur place dans cette grande organisation, car ils représentent l'avenir de l'espace francophone.

Juste après la séance plénière d'ouverture, des sénateurs ont fait des discours introductifs sur le thème : «la jeunesse francophone, problème migratoire et VIH/SIDA», débattu par la Commission de l'Education, de la Communication et des Affaires Culturelles ; «les jeunes et la prévention des conflits» par la Commission Politique ; «l'inscription des jeunes sur les listes électorales» par la Commission des Affaires Parlementaires ; «face au nombreux flux migratoires, quelles politiques migratoires pour l'avenir ? Le point de vue de la jeunesse francophone», par la Commission de la Coopération et du Développement.

Le problème lié à l'immigration

est devenu actuellement un sujet qui préoccupe beaucoup les pays du Nord, confrontés à une recrudescence des flux migratoires irréguliers et au vieillissement de leur population et au désintérêt de leur population active pour certaines catégories de professions.

Chaque thème a fait l'objet d'une étude approfondie par les jeunes commissaires dont les travaux avaient débouché, dans une première partie à des déclarations de principes et, dans une seconde partie, à des plans d'actions contenant des résolutions politiques.

Le PFJ de Libreville comme dans les précédentes éditions a surtout permis à des jeunes francophones de mieux se connaître, de partager des expériences culturelles, et surtout de définir ensemble le devenir de l'espace francophone.

Il est à signaler que le Secrétaire Général de l'OIF, M. ABDOU DIOUF, a promis de mettre en œuvre les moyens à la disposition de l'organisation pour aider les jeunes dans l'application des différentes résolutions qu'ils ont adoptées à Libreville.

Madagascar fait partie des pays que l'APF a sélectionné pour la mise en place d'un Parlement Francophone des Jeunes de façon permanente. Nous bénéficions d'une ligne de crédits dans la mise en place de cette structure, qui sera certainement l'un des objectifs de la 4ème Législature. Le PFJ national sera une merveilleuse tribune pour la jeunesse malgache dans l'expression de ses préoccupations, et en même temps, un précieux outil pour l'Etat malgache, soucieux de l'avenir de la nation.

RANDRIAMAHAFANJARY Calvin  
Président du RAP

## «AKO» RECOIT LES DEUX PARLEMENTAIRES JUNIORS DE MADAGASCAR

### 1) Comment avez-vous été sélectionnés pour participer à ce parlement francophone des jeunes ?

**Mme RAKOTONIRINA Tiana Lalaina Erica :**

La sélection des jeunes représentant Madagascar a été faite au niveau de la section malgache de l'Assemblée Parlementaire Francophone comme dans tous les autres pays membres de la francophonie.

A cet effet, la section malgache de l'APF a fait un appel à candidatures au public par

voie de presse (journal, télévision...) pour le recrutement d'une jeune fille et d'un jeune homme qui représenteront le parlement malgache à la IVème session du PFJ à Libreville au Gabon.

La sélection se fait en 2 étapes :

- **Première étape :** Epreuve de rédaction d'un texte de quatre pages. Le choix de la rédaction devait se porter sur l'un des thèmes suivants :

- \* Les jeunes et la prévention des conflits
- \* Jeunesse francophone, problèmes migratoires et

VIH/Sida

\* L'inscription des jeunes sur les listes électorales

\* Face aux nombreux flux migratoires (volontaires ou forcés – réfugiés, clandestins...), quelles politiques migratoires pour l'avenir ? Le point de vue de la jeunesse francophone.

- **Deuxième étape** (entretien avec le Jury, si présélectionnés) : Epreuve orale portant sur la connaissance de la langue française et l'engagement dans la vie associative.

## ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

Les participants devaient remplir certaines conditions tenant à la nationalité ( malgache) ; à l'âge (18 à 23 ans) ; à la scolarité ; à l'appartenance à un mouvement de jeunesse, associatif ou de solidarité ; à la connaissance de la langue française, et au respect de l'échéance fixée . Ainsi, à l'issue de la première étape, et après avoir été jugé sur notre rédaction, on était 4 Malgaches, 2 filles et 2 garçons à être contactés par le bureau du secrétariat général pour passer l'épreuve orale. Le jury était composé des fonctionnaires responsables au sein de l'Assemblée nationale et chaque participant passe un à un devant ce jury, et est noté individuellement selon sa prestation.

C'est en passant toutes ces étapes que j'ai pu être sélectionnée et assister à la 4<sup>e</sup> session du parlement francophone des jeunes.

### M. RANDRIANASOLO

#### *Herindrindra Lalaina :*

Pour cette année 2007, notre sélection ici à Madagascar s'est faite à partir des conditions générales de participation définies dans le guide d'information et de sélection : Etre majeur et âgé de 18 à 23 ans, suivre un cursus scolaire ou universitaire ou autres et appartenir à un mouvement de jeunesse, associatif ou de solidarité.

En plus de tout cela, il a fallu rédiger un texte de quatre pages parmi les quatre thèmes proposés :

- les jeunes et la prévention des conflits,
- L'inscription des jeunes sur les listes électorales,
- Jeunesse francophone, problème migratoire et VIH/Sida,
- Face aux nombreux flux migratoires (volontaires ou forcés – réfugiés, clandestins...). Quelles politiques migratoires pour l'avenir ? Le point de vue de la jeunesse francophone.

Le texte, avec les différents dossiers, a été envoyé à l'Assemblée nationale. Après une étude des

textes et des dossiers, les membres du jury ont présélectionné des candidats. Les jeunes présélectionnés ont participé à un oral devant le jury. Les membres du jury ont chacun posé des questions sur la Francophonie, le Gabon, le MAP et les activités associatives. Il y avait aussi des questions sur le fonctionnement de l'Assemblée nationale malgache, l'étude entreprise par le candidat et la culture fondamentale.

La sélection s'est déroulée d'une manière transparente et claire, d'autant plus que l'appel à candidature a été médiatisé.

### 2) Comment avez-vous trouvé le déroulement de la IVème session de Libreville ?

#### *Mme RAKOTONIRINA Tiana*

#### *Lalaina Erica :*

La session du Parlement Francophone des Jeunes s'est tenue à Libreville du 2 au 7 juillet 2007 et a trouvé la participation d'une trentaine de pays francophones dont Madagascar. La réunion s'est déroulée au siège du Sénat Gabonais et a pour but essentiel d'échanger et d'adopter des textes se rapportant sur les 4 thèmes rédigés par les jeunes durant la sélection.

Le PFJ tient une séance en marge de celle de l'APF et n'a qu'un rôle consultatif non délibératif auprès de celle-ci. On a donc effectué le travail d'un parlementaire junior respectant toutes les démarches législatives tels les travaux en commission et les séances plénières.

Notre travail consistait à défendre le point de vue des jeunes de notre pays sur les résolutions et les solutions apportées sur les 4 thèmes étudiés dans 4 commissions : «la jeunesse francophone, problèmes migratoires et VIH SIDA» débattu par la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles ; «les jeunes et la prévention des conflits» par la commission politique; «l'inscrip-

tion des jeunes sur les listes électorales» par la commission des affaires parlementaires ; «face aux nombreux flux migratoires quelles politiques migratoires pour l'avenir ? Le point de vue de la jeunesse francophone», par la commission de la coopération et du développement.

A cet effet, les solutions les plus marquantes se rapportent en premier lieu sur l'éducation des jeunes au civisme, au nationalisme et au patriotisme, ainsi que la sensibilisation et l'information de la population sur les réalités politiques, sociales, culturelles.

En effet, une prise de conscience est nécessaire sur l'effet néfaste des guerres, du VIH Sida, d'une migration non contrôlée et sur le désintérêt des jeunes dans la vie politique de son pays ainsi que pour son développement.

Pour y remédier, on incite les dirigeants à respecter les conventions conclues antérieurement et à les insérer dans le Droit positif de chaque pays francophone (telles les conventions se rapportant sur les droits de l'homme et les libertés individuelles, la convention de Genève de 1951 sur le Droit d'Asile, la convention des Nations Unies sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille), à assurer leur crédibilité vis-à-vis de la population et surtout vis-à-vis des jeunes, à faire en sorte que les jeunes tiennent une place importante dans le processus de développement , à encourager les échanges et la coopération entre les jeunes francophones notamment, en facilitant leur circulation au sein de l'espace francophone par l'adoption, par exemple, d'un visa francophone pour les jeunes et qu'une déclaration des jeunes francophones sur la responsabilité de protéger **QUOI** ? soit mise en place pour lutter contre les injustices et à assurer l'action lors de constatation d'éventuels conflits.

## ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

En second lieu, faire en sorte que la migration ne soit pas vue comme une source de problèmes et une atteinte à la souveraineté nationale mais comme un outil de développement si elle est bien contrôlée (institution de mécanismes juridiques pour la protection des immigrés, statut bien défini des immigrés et des transferts de fonds effectués par eux...)

Enfin, qu'une réalisation effective et sérieuse des résolutions adoptées soit établie.

A cette fin, nous, jeunes parlementaires, étions décidés à adopter une 5<sup>e</sup> résolution se rapportant à l'engagement des jeunes à poursuivre les travaux commencés à Libreville et concerne surtout le désir d'instituer au sein de chaque pays un parlement des jeunes.

Les échanges étaient ainsi très fructueux car c'est un vrai enseignement vécu sur les cultures des autres pays, sur l'importance de la solidarité et surtout sur la place que doivent prendre les jeunes francophones dans la société nationale et internationale. Certes, on était issu de niveau de développement différent, d'enseignements, de cultures et d'environnements différents, et qu'on serait tenté de penser qu'une telle collaboration était impossible surtout qu'on est dans la phase de la jeunesse. Pourtant, durant ces quelques jours, chacun a pu librement exprimer son opinion sans complexe, à apprendre à connaître, à écouter les autres et à tirer ainsi une leçon très importante : Arrivée à un tel point de coopération, il est dommage de limiter le parlement des jeunes à une durée d'une semaine et que chaque jeune francophone se doit de lutter pour se faire entendre et prendre la place qui doit être le sien dans la société.

### **M. RANDRIANASOLO**

#### ***Herindrindra Lalaina :***

Dans son ensemble, la IV<sup>e</sup> session s'est déroulée en quelques anomalies inhérentes d'une telle ampleur. Nous avions pu travailler dans une ambiance de fraternité et de dynamisme fort. La jeunesse francophone a de la potentialité pour ce qui est de la discussion théorique mais aussi pratique. Les travaux en commission l'ont démontré et les initiatives déjà prises dans chaque pays par ces jeunes.

Libreville est une ville qui nous a tous inspirés par la diversité de la population mais aussi l'accueil des organisateurs. Nous avions pu travailler avec sérénité et réfléchir vraiment sur les sujets qu'on avait traités.

Pour moi, cette session a été une expérience riche tant dans les démarches que dans la façon dont ils ont travaillé pour que cet évènement soit un succès.

### **3) D'après vous quel est l'avenir de la jeunesse francophone ?**

#### ***Mme RAKOTONIAINA Tiana***

#### ***Lalaina Erica :***

Ainsi pour ce qui est de l'avenir de la jeunesse francophone, plusieurs facteurs sont à prendre en compte :

Primo, la volonté des jeunes parlementaires francophones qui se sont réunis à Libreville pour continuer au sein de leurs parlements respectifs le suivi des résolutions adoptées et à réitérer sa demande au sein de l'OIF pour que le parlement des jeunes francophones ait des représentants propres et un bureau propre au sein de cette organisation.

Secundo, celle des dirigeants à faire adhérer les jeunes au processus de développement et à les soutenir dans leurs idées.

Pour pouvoir envisager l'avenir il est capital de faire connaître l'existence et les résolutions des jeunes parlementaires francophones au niveau national et international. Et pour y remédier l'institution des jeunes parlementaires malgaches est une condition sine qua non.

Dans une société qui se veut démocratique, étouffer la voie de la jeunesse est insensé car elle reflète de nos jours, non seulement la voie de la majorité, et par la même le présent et l'avenir d'un pays, mais aussi le chemin exclusif vers le développement.

### **M. RANDRIANASOLO**

#### ***Herindrindra Lalaina :***

La reconnaissance de la Francophonie s'est construite pas à pas. La Francophonie se doit d'être un organisme «supranational» fort pour peser sur la scène internationale. Tout relève d'une volonté politique des dirigeants de chaque pays.

La Francophonie a parié sur l'union dans la diversité pour ce troisième millénaire. La standardisation est dépassée car la différence est une force pour la Francophonie. Les rencontres des jeunes des Etats francophones ont permis de tisser des liens et de renforcer la solidarité des jeunes francophones qui viennent de tous les horizons, de tous les continents.

Pour l'avenir de la Francophonie, je suis très optimiste d'après mon éphémère expérience au sein du PFJ. Au-delà de l'histoire commune de la langue en commun, les populations du monde francophone veulent s'unir davantage, de vivre ensemble et d'agir ensemble pour préserver les valeurs universelles telles l'égalité, l'égalité de chance, la diversité.

Propos recueillis par  
Calvin RANDRIAMAHAFANJARY

## DOCUMENT N° 35

### DEBAT GENERAL INTERVENTION DE

SEM Samuël MAHAFARITSY Razakanirina, Président de l'Assemblée nationale.  
Président de la Section malgache

Monsieur le Président,  
Messieurs les Secrétaires généraux

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Madagascar n'a pas de problème particulier lié à la migration. Nous avons actuellement en tout et pour tout 25 467 étrangers résidents à Madagascar, d'origines différentes, pratiquement de tous les Continents.

Ils travaillent dans divers secteurs ; des investisseurs, des retraités, des travailleurs, des étudiants, des religieux, des universitaires, etc. ....

Tant qu'ils respectent les lois du pays, nous ne voyons pas dans quelle mesure leur présence nous pose problème. Au contraire, nous les considérons comme des sources d'enrichissement économique et intellectuel.

La migration dans l'espace francophone nous interpelle car on associe très facilement les immigrés et l'insécurité.

Nous disons qu'il y a migration et migration. L'une ne se considère pas comme telle, et qui se qualifie de libre circulation liée à l'économie et à la culture. L'autre, qui avoisine actuellement les 3% de la population mondiale : soit environ 175 millions de migrants, peut être qualifiée de migration contrainte, résultat de toute une série de causes comme la misère, le mal développement, l'écart trop grand entre les pays riches et les pays pauvres, les guerres civiles, les catastrophes naturelles, l'insécurité sous toutes ses formes.

Sur le plan sociologique, on assiste à une évolution du phénomène migratoire. L'homme seul, d'origine paysanne, n'est plus l'unique figure, mais on voit également la migration féminine ainsi que la migration d'origine urbaine plus qualifiée pour qui, la mobilité dans le travail est un moyen de promotion sociale.

Cette sorte de migration de cerveaux est bien entendu, ce qu'on cherche dans certains pays du Nord.

L'immigration ne doit pas être considérée comme de problème, car la libre circulation des personnes et des biens est un droit dans ce monde mondialisé au même titre que celui de rester et de travailler chez soi.

Nous avons l'impression que le monde n'aille pas au terme de sa logique actuelle. On ne peut pas parler de mondialisation de l'économie sans accepter la notion de citoyenneté mondiale où chaque individu serait un citoyen ayant les mêmes droits sociaux et démocratiques, partout où il veut vivre.

Nous n'en sommes pas encore là, mais la situation actuelle mérite d'être traitée au plus vite. C'est un danger, une épée de Damoclès qui menace l'humanité. Tout le monde se souvient encore du propos de l'Abbé Pierre quand il disait : «quand les hommes auront vraiment faim, ils pourront aller se servir chez le boulanger». Ce qui veut dire tout simplement que les êtres vivants sont prêts à tout faire pour la survie de leur espèce, et pour ne pas mourir de faim.

Cette situation injuste et déséquilibrée doit être réparée au plus vite entre les pays riches et les pays pauvres, sinon, une gigantesque explosion planétaire devient inéluctable.

Ce qu'il faut à notre avis, c'est de trouver le moyen d'arriver à un partage équitable du progrès entre tous les peuples.

Le transfert de technologie, les investissements créateurs d'emplois dans les pays du tiers monde, l'augmentation des dépenses sociales, notamment en terme de santé publique, d'éducation et d'enseignement sont autant de solutions pour éviter le phénomène de flux migratoire préjudiciable au pays d'accueil.

Ces solutions nécessitent cependant une plus grande compréhension et coopération des pays nantis, ainsi qu'une prise de conscience et de responsabilité de la part du pays d'origine de l'immigré.

***«Les liens du sang ne vous feront pas obtenir qu'un autre se charge de votre fardeau».***

Voilà Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les parlementaires notre contribution à ce débat de la plénière sur «les flux migratoires».

Je vous remercie pour votre aimable attention.

# DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dans le cadre de l'application des principes généraux qui déterminent la politique générale de l'Etat, à savoir la Bonne gouvernance, l'Etat de droit et la Transparence, l'Assemblée nationale de cette Troisième (3ème) législature de la Troisième (3ème) République, forte de son demi-siècle d'expérience juridico-administrative, s'est engagée à procéder à une restructuration de son administration. En effet, dans les annales de l'histoire du Parlement Malagasy, c'est pour la première fois qu'un organe d'inspection et de contrôle interne a été mis en place officiellement, il en est d'ailleurs l'UNIQUE. Jamais auparavant, le parlement n'a connu l'existence en son sein d'un tel organe de contrôle.

## I. INTRODUCTION

C'est en vertu de l'Arrêté n° 89 AN/P du 21 mars 2003 qu'a été créée cette Inspection Générale de l'Assemblée nationale et qu'ont été fixées ses attributions.

C'est un organe de prévention et de redressement de situation tant administrative que financière. A ce titre, il a pouvoir de vérification sur les actes administratifs, les pièces comptables, financières et budgétaires de l'Institution.

Comme cette nouveauté, introduite dans l'Arrêté n°88-AN/P du 21 mars 2003 fixant la structure et la mission des services de l'Assemblée nationale, est une

structure permanente, il importe d'apporter de plus amples informations sur son organisation et son fonctionnement. Trois paramètres s'y présentent, à savoir :

- 1) les Objectifs ;
- 2) la Structure et le fonctionnement,
- 3) les Fonctions et missions.

à entreprendre, à savoir :

- L'amélioration du cadre juridique de l'Assemblée nationale ;
- le renforcement du système de suivi et d'évaluation de l'exécution du budget ;
- et le développement de la compétence du personnel

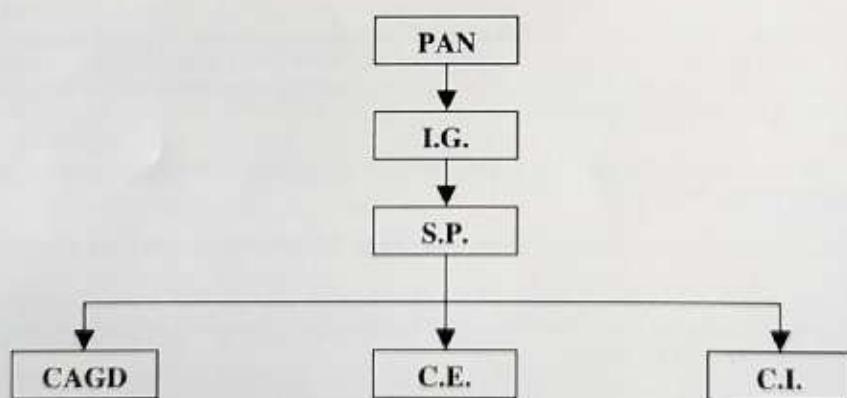
## II. DES OBJECTIFS

Afin de visualiser les situations futures de l'Assemblée nationale, l'Inspection générale fixe comme objectif global : «L'optimisation de la gestion administrative et financière de l'Institution». Ces objectifs reflètent les actions

## III. DE LA STRUCTURE ET DU FONCTIONNEMENT :

L'organigramme de l'Inspection générale, présenté par le schéma ci-après, récapitule les différentes attributions des organes composants :

*Organigramme de l'Inspection Générale de l'Assemblée générale*



PAN : Président de l'Assemblée nationale

IG : Inspecteurs Généraux

CAGD : Cellule Administration Générale et Documentation

CE : Cellule Exploitation

CI : Cellule Informatique

SP : Secrétariat Particulier

## ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES

Il est à noter que l'Inspection générale de l'Assemblée nationale est rattachée directement au chef de l'administration qu'est le Président, car elle l'assiste dans le contrôle de la gestion budgétaire et du suivi de l'exécution des décisions du Bureau en matière de contrôle de l'Institution.

Voilà pourquoi, entre autres motifs, les Inspecteurs généraux, choisis en raison de leur expérience professionnelle, de leur compétence technique et de leur bonne moralité, ont rang de Secrétaire général de l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, en tant que contrôleurs en matière administrative et financière, les Inspecteurs généraux peuvent effectuer des contrôles a priori et a posteriori sur des documents et/ ou des dossiers financiers, comptables et de gestion du personnel ; ils en soumettent leur conclusion au Président de l'Assemblée nationale.

A signaler enfin qu'avec l'autorisation du Président en tant que de besoin, ils peuvent collaborer avec le Questeur chargé du Budget et du Personnel dans l'exercice du contrôle de la mise

en application des textes en vigueur en matière de gestion.

### IV/. DES FONCTIONS ET DES MISSIONS

Comme son nom l'indique, l'Inspection générale de

- Vérifier les opérations de passation et d'exécution des marchés publics ;
- S'assurer du respect des règles administratives d'organisation et de fonctionnement en général.



*Les fonctionnaires rattachés à l'Inspection Générale de l'Assemblée nationale*

l'Assemblée nationale a pour missions principales d'effectuer des activités d'inspection, de vérification et de contrôle sur le fonctionnement des services de l'Assemblée nationale. A ce titre, les Inspecteurs Généraux se doivent de :

- Procéder au contrôle et à la vérification des opérations d'engagement, de liquidation et d'ordonnancement des dépenses de l'Assemblée nationale ;

sources, le respect des textes législatifs et/ou réglementaires en vigueur et l'enregistrement exhaustif des informations sont et demeurent des objectifs majeurs de toute action de contrôle. C'est la raison pour laquelle «LA CONFIANCE IMPLIQUE HABITUELLEMENT LE CONTROLE».

(à suivre...)

JEANNOT DE MATA  
Inspecteur général



JEANNOT DE MATA  
Inspecteur Général de  
l'Assemblée nationale



RAYMOND FELICITE  
Inspecteur Général de  
l'Assemblée nationale



TOVOHERIHAVANA Philibert  
Inspecteur Général de  
l'Assemblée nationale

## FAMARANANA TAMIN'NY FOMBA OFISIALY NY FE-POTOAM-PIVORIANA ARA-POTOANA VOALOHAN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA, TAONA 2007

*Nifarana tamin'ny fomba ofisialy ny Zoma faha 29 jona 2007, tamin'ny 10 ora maraina, teto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza ny fe-potoam-pivoriana ara-potoana voalohan'ny Antenimierampirenena, taona 2007.*

**N**anokatra sy nitarika izany favoriana izany ny Filohan'ny Antenimierampirenena - Atoa Samuel Mahafaritsy RAZAKANIRINA notronin'ny Kestora voalohany-Andriamatoa RAHARINAIVO Andrianantoandro sy ny Filoha lefitra - Rtoa LECHAT RAMAMPY Marie Zénaïde. Tonga nanome voninahitra izany lanonam-pamaranana izany ny Filohan'ny Antenimierandoholona, ny Filohan'ny Fitsarana Avomomba ny Lalampanorenana, ny Praiministra, lehiben'ny Governemanta ary ireo olomanan-kaja maro sivily sy miaramila.

Fiarahabana sy firariantsoa ho an'hy rehetra trasy ny fetin'ny asaramanitra 26 jona 2007 no nanombohan'ny Filohan'ny Antenimierampirenena -Atoa Samuel Mahafaritsy

RAZAKANIRINA - ny kabary nataony.

Nasiana topi-maso ny zava-bitra nandritra izao fotoam-pivoriana izao ka nolazainy fa na dia nahena ho 60 andro aza ny fe-potoana favoriana dia hita fa betsaka ny asa vita. Tamin'ny 30 andro voalohany dia fandinhana volavolan-dalana no natao ary ny 30 andro faharoa kosa no nihainoana ny tatiry ny Minisitera tsirairay.

Maro ihany koa noho izany ny zava-baovao tsy maintsy nirosoana tamin'ity fotoampanova n-dalana ity, anisan'izany ny fampisehoana tamin'ny vahinin'ny Antenimierampirenena ny "Antoko Mpihiran'ny Antenimierampirenena" sy ny fanoloran'ny Ekipa mpanao Baskett-Ball ny amboara azony tamin'ny fiadiana ny

amboaran'ny Fahaleovantena farany teo. Izany no natao dia mba hampitoviana ny Antenimierampirenena Malagasy amin'ny Antenimiera any ivelany.

Tsy hadinon'ny Filohan'ny Antenimierampirenena - Andriamatoa Samuel Mahafaritsy RAZAKANIRINA - ny nisaotra ny vahiny rehetra tonga nanatrika izao lanonana izao, ny Parlemantera namany niara nanatontosa ny asa rehetra natao, ny mpiasan'ny Antenimierampirenena nanatontosa sy nifanampy betsaka tamin'ny fanaovan-dalana, ny mpanao gazety rehetra tsy ankanavaka tamin'ny fiaraha-miasa.

Nambarany teo ampamaranana fa ny favoriana faharoan'ny Antenimierampirenena dia hisokatra amin'ny Talata faha 16 oktobra 2007.

RAKOTOVAO Hanta



Ireo Filohan'ny Andrimpanjakana nandritra ny Lanonam-pamaranana

## FANTARO NY DISTRIKAN'IKONGO

Iray amin'ireo Distrika ao anatin'ny Faritr'i VATOVAVY FITOVINANY, 94 Km miala eo Ifanadiana, manaraka ny RNT 14. Ny mamaritra azy avy ao Avaratra dia Ifanadiana ; Atsimo : Vondrozo, Atsinanana : Vohipeno sy Manakara ary Andrefana kosa Ambalavao. Maherin'ny 170.000 eo ho eo ny isan'ny mponina, ary manodidina ny 3.000Km<sup>2</sup> ny velaran-taniny.

**F**ORT-CARNOT no niantsoana azy teo aloha ary ny taranaka taty aoriana no nanome ny anarana hoe : **IKONGO**. Anaran'ilay tendrombohitra lehibe ao ambany atsinanan'ny tanàna izay fandosiran'ny olona rehefa nisy ady na mpanafika tamin'ny andron'ny mpanjana-tany.

Misy renirano telo ao Ikongo ao, dia i SANDRAGNATA, FARAHONY ary MANAMBONDRO izay mampifamatotra azy amin'ny faritra Atsimo Atsinanana iny, satria i Vangaindrano no lohan'izany.

**ANTAGNALA** no foko ao ary hita ao avokoa ny foko 18 misy eto Madagasikara. Mbola faritra be ala tokoa izy, ary izany no mahabe orana io faritra io.

Misy Kaominina 15 ny Distrika : Ikongo, Ambatofotsy, Maromianatra, Ambinanitromby, Manapatrana, Belemoka, Tolongoina, Ambohimisafy, Ambolimadinika, Tanakamba, Ifanireo, Antadinga, Akarimbelo, Kalafotsy, Sahalagnona.

Ny vokatra Kafe no tena mampiavaka iny Distrika iny ary mitana ny laharana voalohany izany ao anatin'ny Faritanin'i Fianarantsoa teo aloha. Mamboly vary ihany koa iny faritra iny saingy tsy ampy ny toho-drano. Azo lazaina fa

mahaleotena ara-tsakafo izy araka ny ezaka ataon'ny mponina sy ny teknisiana ary



Ny Solombavambahoaka teo aloha voafidy tao Ikongo, Ramatoa LALANIRINA Brigitte ireo olomboafidy.

Efa ho telo taona izao no nironan'ny mponina amin'ny fambolena Lavanila. Tsara tokoa ny vokatra ary manodidina ny 20 sy 25 cm ny vokatra azo. Mampiavaka azy koa ny fananana ireo vokatra isankarazany toy ny akondro, voasary, mangahazo, sns..raha ny harena ankibon'ny tany kosa no asian-teny, dia manana ny Distrikan'ikongo. Tsy ny mponina sy ny faritra ao anefa no mahazo ny tombontsoa amin'izany fitrandrahana izany ka mampiraviravy tanana ny vahoaka tokoa io sehatra iray io.

Ny volamena no tena betsaka amin'ireo ; hita ao ny karazambato toy ny Berily, Kristaly, Kôrôndô, Ribisy, Prisma, sns...

Ny fiompiana omby kosa no tena ilofosan'ny mponina nohon'ny fomban-drazana misy any. Miavaka mantsy ny Foko Antagnalana amin'ny fomban-drazana, ary ohatra amin'izany ny eo amin'ny fahafatesana izay ampanarahana omby betsaka (mahatratra any amin'ny 30 na 35 omby raha misy Fararivo na Ndrenognabe maty).

Lasa tanàna maha-te ho tia tokoa ny Distrikan'ikongo ankehitriny na dia famindrana mpiasam-panjakana voasazy (Affectation disciplinaire) aza izy teo aloha.

Tato anatin'ny dimy taona izay, dia nahatsapa ny mponina fa efa mitodika mijery io Distrika io ny fitondram-panjakana. Vita ohatra ny trano fandidiana (Hopitaly) ; eo andalam-pahavitana koa ny Lapan'ny Fitsarana izay tany Mananjary (200Km) no toeram-pitsarana teo aloha.

Nanomboka tamin'ny 2005 ihany koa ny fisian'ny Televiziona, ny Telefona, sns... Raha ny lafiny fialam-boly kosa dia ny Baolina kitra no tena miroborobo ka miara-misahana akaiky izany ireo olomboafidy ao an-toerana.

## L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LA CONSTITUTION REVISEE

*Des trois Constitutions successives dont s'est doté Madagascar, la Constitution du 18 septembre 1992 détient assurément le record de révisions au rythme des orientations politiques des régimes consécutifs*

**L**a dernière révision constitutionnelle soumise au référendum le 4 avril 2007 a opéré un changement au niveau de l'organisation et du fonctionnement même de l'Assemblée nationale. Ces modifications se rapportent notamment au statut des députés, au régime des sessions ordinaires et aux rapports qui existent entre le Parlement et l'Exécutif.

### Le statut des députés

De par leur statut, les membres de l'Assemblée nationale portent le titre de députés. Ils représentent la Nation dans son ensemble et bénéficient d'avantages matériels comme les indemnités, et de protections spéciales, les immunités, leur permettant d'exercer leur mandat librement et dans la totale indépendance.

Aux termes de l'article 67 alinéa 2 de la Constitution révisée, les députés ne por-

tent plus le titre de «députés de Madagascar», renouant de ce fait avec leur ancienne appellation d'avant 1992. Ce changement de titre n'est cependant pas de nature à mettre en cause leur mandat qui demeure général, indépendant et irrévocable car le principe est que chaque député représente la Nation entière et non les électeurs qui l'ont élu dans sa circonscription. Ainsi, aucune relation de type contractuel n'existe entre l'élu et ces derniers. D'ailleurs, c'est en se conformant à ce principe universel que le

Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale, en son article 30, interdit la constitution de groupes de défense d'intérêts particuliers locaux ou professionnels et l'acceptation d'un mandat impératif.

Aussi, le mandat d'un député dépend-il moins du titre qu'il porte que de la nature juridique de son statut.

Concernant l'exercice de ce mandat et sa protection, les nouvelles dispositions constitutionnelles sont allées dans le sens du renforcement.

sence aux séances» ; l'alinéa 4 de l'article 68 de la Constitution a ainsi le mérite de rappeler la nécessité d'enforcer l'application.

Quant aux immunités parlementaires, trois modifications significatives touchant au régime de l'inviolabilité ont été introduites par l'article 70 de la Constitution. Il est à rappeler que les immunités parlementaires comportent deux éléments, à savoir : 1°, l'irresponsabilité qui couvre les actes directement liés au mandat, c'est-à-dire les opinions ou votes émis dans l'exercice

de ce mandat (article 70, alinéa premier) ; 2°, l'inviolabilité qui protège la personne du parlementaire contre toutes poursuites ou arrestations abusives à raison des faits étrangers à l'exercice du mandat. Le régime de l'inviolabilité, avons-nous dit, a fait l'objet de trois modifications.

Premièrement, en période de session, les députés malgaches peuvent désormais être poursuivis dans les mêmes conditions que

les autres citoyens, sans qu'une autorisation préalable de l'Assemblée soit nécessaire.

Deuxièmement, le cas de «flagrant délit» qui conditionne les arrestations sans autorisation préalable de l'Assemblée pour délit ou crime commis en période de session n'a pas été repris mais ont été restrictivement définis indépendamment des définitions consacrées par l'article 206 du Code de Procédure pénale.



Assemblée nationale de Madagascar

Effectivement, pour ce qui concerne l'indemnité du député, l'article 68, alinéa 4, de la Constitution ordonne sa suppression en cas d'absence injustifiée du député durant les sessions. Il faut signaler que réfréner l'absentéisme reste encore un défi à relever et cet article n'innove pas dans la mesure que l'Arrêté n°08-AN/P du 12 mai 2003 portant Règlement Intérieur de l'Assemblée nationale en son article 146, alinéa 3, a déjà prévu cette règle en précisant que : «L'indemnité des Députés sera payée au prorata de leur pré-

En troisième lieu, en dehors des sessions, l'inviolabilité parlementaire n'opère plus ni pour les poursuites ni pour les arrestations ni pour les détentions pour crimes ou délits commis pendant cette période.

Certainement, ces modifications rejoignent le principe selon lequel l'immunité vise à protéger le mandat et non la personne du parlementaire ; ce qui, en bonne logique, ne signifie guère impunité. En effet, l'irresponsabilité du parlementaire ne couvre que les opinions et votes émis dans l'exercice de son mandat (alinéa premier) tandis que l'inviolabilité, en période de session, vise à permettre au député d'exercer matériellement son mandat dans l'intérêt d'un bon déroulement des travaux parlementaires.

### **Le régime des sessions ordinaires**

Les sessions ordinaires sont les périodes normales et régulières pendant lesquelles une assemblée parlementaire siège en tant qu'organe législatif. La

Constitution a prévu deux sessions ordinaires par an : la première session qui débute le premier mardi du mois de mai et la seconde session, consacrée principalement à l'examen de la loi de finances, qui ne commence plus le dernier mardi de septembre mais à partir du troisième mardi du mois d'octobre consécutivement à la limitation à 60 jours de la durée de chaque session ordinaire (article 72 de la Constitution). Cette modification a pour caractéristique de fixer d'avance le nombre de jours impartis pour l'examen des lois

et par conséquent, de permettre une meilleure planification de l'ordre du jour des Assemblées. Cependant, la réduction de la durée des sessions pourrait avoir un impact négatif sur la qualité des lois qui seraient alors examinées à la hâte ainsi que multiplier le nombre des sessions extraordinaires pendant les périodes de profusion des textes à examiner. Corollairement à cette réduction de la durée des sessions, la durée d'examen de la loi de finances par le Parlement a été également réduite à 40 jours au maximum (contre 60 jours auparavant) répartis à 15 jours identiquement pour chacune des deux chambres en première lecture et à 5 jours en deuxième lecture.



*Les membres de la Haute Cour Constitutionnelle, en audience*

### **Les rapports entre le Parlement et l'Exécutif**

Un des traits de la dernière révision constitutionnelle est de consolider la faculté que la Constitution donne à l'Exécutif de légiférer dans les trois circonstances suivantes :

- dans le cas où le projet de loi de finances n'aurait pas été déposé en temps utile pour être adopté. Le Premier Ministre est dans ce cas autorisé à percevoir les impôts et à ouvrir par décret les crédits se rapportant aux services votés (alinéa 9 de l'article 88 de la constitution) :

la constitution révisée opère ici une véritable révolution par rapport au principe du consentement à l'impôt et par comparaison à ses anciennes dispositions selon lesquelles le Premier Ministre devait au préalable demander l'autorisation du Parlement ;

- dans le cas où le Parlement autoriserait, dans les formes prescrites par la Constitution, le Président de la République à légiférer par voie d'ordonnance pendant un temps limité et pour un objet déterminé relevant du domaine de la loi : l'article 99 de la Constitution n'oblige plus le Président de la République à revenir devant le Parlement pour demander la ratification des mesures prises par ordonnance ;

- dans le cas où il y aurait urgence ou catastrophes, le Président de la République peut également légiférer par ordonnance sur des mesures relevant du domaine de la loi (article 100 de la Constitution) : il faut dire que cet article confère au Président de la République un pouvoir exceptionnel que seule la circonsistance ayant conduit à l'exercer peut justifier.

En définitive, les 127 nouveaux députés qui

seront élus après les élections du 23 septembre 2007 travailleront dans un cadre réglementaire plus restrictif quant à leur mandat et à la durée des sessions ainsi que dans leurs rapports avec l'Exécutif.

Headman ANDRIAMAHAZOSOA

## LA DISSOLUTION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET L'ELECTION LEGISLATIVE ANTECIPÉE

*Usant de ses pouvoirs tirés des articles 58 et 98 de la Constitution, le Président de la République a, par Décret N° 2007-717 du 24 juillet 2007, prononcé la dissolution de l'Assemblée nationale*

En application de la Loi Organique N° 2002-004 du 3 octobre 2002 relative à l'élection des députés à l'Assemblée nationale, le Conseil des Ministres a fixé à travers les Décrets N° 2007-721 du 25 juin 2007 fixant le nombre des membres de l'Assemblée nationale, la répartition des sièges sur l'ensemble du territoire national ainsi que le découpage des circonscriptions électorales ; N°2007-725 du 25 juin 2007 fixant les modèles de certaines pièces à fournir pour tout candidat à l'élection des Députés à l'Assemblée nationale, l'organisation générale du scrutin.

Respectant les délais prévus par la Loi Organique N° 2002-004 du 3 octobre 2002, le scrutin aura lieu le 23 septembre 2007 sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit du scrutin majoritaire uninominal à un tour pour les circonscriptions électorales qui ne comportent qu'un siège à pourvoir. Est élu, le candidat qui a le plus grand nombre de voix. Scrutin majoritaire plurinominal à un tour pour les députés au niveau des circonscriptions électorales qui comportent deux sièges à pourvoir. Sont élus les deux candidats figurant dans la liste qui obtient le plus grand nombre de voix.

Chaque District constitue une circonscription électorale. On aura alors un député par District, sauf pour les Districts d'Antananarivo I à VI, de Fianarantsoa II, de Toamasina II et de Toliara II, qui seront chacun représentés par deux députés.

La quatrième législature de l'Assemblée nationale sera composée de 127 députés.

Dès la prochaine session budgétaire, le 3ème mardi du mois d'octobre 2007, la première Chambre du parlement verra certainement de nouveaux membres.

Calvin RANDRIAMAHAFANJARY



## AWAReNESS OF CHILD WELFARE

*On the last ordinary session, a new law was enacted about children's rights and protection, the law n° 2007 – 023.*

**I**n fact, various aspects of child welfare have already been vetted by the synergy of the ministry in collaboration with United Nations organizations such as UNICEF, IPEC (International Program for the elimination of child labor).

The Ministry of Justice and Population collaborated two counseling centers for child exploitation victim.

- The Ministry of Population provided joint technical assistance to child protection networks with law enforcement official and NGOs are counseling and are rehabilitating children in prostitution and forced labor.
- The Ministry of communication distributed posters carrying messages against sex tourism.
- The Ministry of education conducted workshops on the worst forms of child labor.
- The Ministry of Youth Sports worked on delaying early sexual initiation.
- The Ministry of Tourism and Culture conducted training for 250 staff working in tourism to raise awareness of the problem of sex tourism. It collaborates with the Ministry of Population that undertakes a campaign to issue birth certificates its help foresee probable smuggling of babies.

Besides, the National Assembly

tried its best in making law about child welfare.

Law n° 2000-02: ratification of the convention related to child right adopted by United Nations on November 20th 1989.

Law n° 2001-028: ratification of convention related to child protection and cooperation in international adoption matter.

Law n° 2003-043: ratification of the protocol convention related to child right and about involving children in armed conflicts.

Law n° 2004-040: ratification of African chart related to child right and welfare.

Law n° 2007-023: law voted and adopted related to child right and protection.

As we see above, the Malagasy legislation has already specific texts related to child protection but some reforms are in need.

The actual law is mainly dealing with victim and abused children that means the four general ideas of convention are emphasized: right for life, respect of expression, taking consideration of his advantages and all decisions taken about him.

Magistrates for children are giving more power and good opportunities in doing their work talking about abuses, Malagasy children are victims of many exploitations: sexual exploitation, worst forms of child labor, smuggling babies and trafficking.

- The sexual exploitation is mainly noticed almost every-

where in Madagascar. The parents arranged marriages for their underage daughters with more affluent older men in exchange of money. Some persons work as coordinating the matter with local or foreign family members.

- The worst forms of child labor happen in Malagasy families : the child works whether as a domestic or housemaid with low salary and bad conditions, or in mines and careers (Ilakaka), some of them walk with traveling vendors, carrying heavy luggage.
- Smuggling babies talks about persons demanding babies or children to be adopted by foreign rich families.
- The last case is trafficking in persons, a modern-day slavery, involving victims who are forced defrauded or coerced into labor or prostitution.

We will see more details in the next magazine.

This law of child rights and protection constitutes a big step towards child advantages whereas parents and police officers would be aware of what should be done for the generation, which is hope and future for Malagasy nation.

RASOARIFENOMAZAVA(Feno)

Source : Malagasy Human rights documents

## NY FANATANJAHANTENA EO ANIVON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA

Hitantsika mpamaky ny «AKON'NY ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY» tamin'ireo laharana niseho teo aloha ny nanasongadinana ny asa fanaovan-dalàna, ny ara-politika ary ireo raharaham-pirenena sy iraisam-pirenena isan-karazany.

Tsy ireo ihany anefa no sehatra misy ka mitondra avo ny anaran'ity Andrimpanjakana ity, fa ao dia ao tokoa ny Asa Sosialy, ny Fialam-boly isan-karazany, ary indrindra ny FANATANJAHANTENA.

Nandritra ny dimy taona nifanesy (2003 – 2007), dia nisy hatrany ny fifaninanana ara-panatanjahan-tena, taranja «**BASKET-BALL**», izay teo amban fitarihan'Atoa Zo Christian **ANDRIANTSILAVO**, Solombavambahoaka voafidy avy ao amin'ny Boriboritany faha-IV eto Antananarivo Renivohitra.

Nomena ny anarana hoe «**AMBOARAN'NY FAHALEOVANTENA**» io fifaninanana ara-panatanjahan-tena io.

Tamin'ireo andiany dimy nifanintsanana, dia nandray anjara ary nahazo fahombiazana hatrany ny Ekipan'ny ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY ary tonga tamin'ny dingan'ny famaranana foana.

Ny andiany faharoa sy ny andiany fahadimy no nibatany ny AMBOARA.

Raha asiana teny fohy ny mikasika ny andiany fahadimy farany teo (taona 2007), dia niavaka tokoa tamin'ny nahazoan'ny «ASAN» (Association Sportive de l'Assemblée nationale) amboara «**ROA LEHIBE**» : Taranja «**BASKET-BALL**», «**AMBOARAN'NY FAHALEOVANTENA 2007**» ary ny «**AMBOARAN'NY FANDRAISANA ANJARA HATRANY**» nandritry ny DIMY (05) TAONA NIFANESY, sady nahazoana fandresena. Notolorana «**Mari-pankasitrhana**» ihany koa ny mpilalaon'ny ASAN.

Niavaka sy nanetriketrika tokoa no nandrais'an'Andriamatoa Samuel MAHAFARITSY Razakanirina, Filohan'ity Andrimpanjakana ity sy ny Solombavambahoaka ireo mpiasa nanolotra ireo «**AMBOARA**» roa lehibe ireo, tamin'ny fotoampamaranana ny fivoriana voalohany ara-potoana taona 2007, ny faha-29 jona 2007 lasa teo.

Azo ambara fa niroborobo sy nahazoam-bokatra ny ezaka nataon'ny mpilalaon'ny Antenimierampirenena teo amin'ny sehatry ny fanatanjahantena, raha tsy hilaza etoana fa misy taranja maromaro toy «FOOT-BALL, BASKET-BALL, VOLLEY-BALL, PING-PONG, PETANQUE», no andrais'an'ny mpilalao anjara amin'ny fifaninanana.

Dingana maro no nodiavin'ny FANATANJAHANTENA teto amin'ny Antenimierampirenena. Taratry ny fahombiazana izay dimy taona lasa izay na dia teo aza ny tsy fahampiana sy ny olana isan-karazany.

Amin'ny taona ho avy, dia mino izahay mpiasa sy ireo Solombavambahoaka maniry handray anjara hanatevin-daharana anay fa hivelatra bebe kokoa ny sehatry ny Fanatanjahantena isa-taranja.

«Izay tsy mahay sobiky, mahay fatram-bary», hoy ny Ntaolo malagasy, ary samy manana ny manavanana azy avy ny tsirairay.

Koa manentana sy miantso ireo Solombavambahoaka ary ny mpiasa izay mangetaheta handray anjara amin'ny fitaizam-batana izahay mba hanatevin-daharana ny FANATANJAHANTENA eto amin'ny Antenimierampirenena.

FROGE

Lehiben'ny Sampandrahahaha Ankapoben'ny Antenimierampirenena



Ireo amboara manoloana ny Filohan'ny Antenimierampirenena

## FANOKANANA NY ANTOKO MPIHIRAN' NY ANTENIMIERAMPIRENENA (CHORALE)

Efa manana ny Antoko Mpahirany (Chorale) ny Antenimierampirenena amin'izao fotoana izao. Nandritra ny Ianonam-pamaranana ny fe-potoam-pivoriana ara-potoana voalohan'ny Antenimierampirenena no nanolorana izany Chorale izany tamin'ny fomba ofisialy, ka ny Hira Fanevan'ny Antenimierampirenena no nisantatra ireo hirany ho an'ity Andry Mpanao Lalana ity.

Marihina fa ny Filohan'ny Antenimierampirenena Atoa Samuel Mahafaritsy RAZAKANIRINA no nanolotra ny hevitra hananganana ity Chorale ity, raha tonga niarahaba azy trasy ny taona vaovao ny Vondrom-bavaka eto amin'ny Antenimierampirenena ihany. Nohamasin' Atoa Samuel MAHAFARITSY Razakanirina ny heviny sy ny faniriany hitsanganan'ny Chorale raha niatrika ny fotoam-bavaka natao hangataham-pitahiana ho an'ny fisokafan'ny fe-potoana fivoriana



Ny Antoko mpahirany Antenimierampirenena voalohan'ny Antenimierampirenena tamin'ny 01 Mey 2007 lasa teo ny tenany.

Mahatratra 40 no isan'ny Mpikambana amin'ity Chorale ity ; Atoa Daniel Ratovondrahona sy Atoa Théophile Ranaivo no mpitarika ny Chorale no sady mpampianatra ny hira ary koa mpitendry zava-maneno. Isaky ny Alarobia manomboka amin'ny 12 ora sy sasany ka hatramin'ny 02 ora tolakandro no fameranan-kira izay atao ao amin'ny efitrano BP eto amin'ny Lapan'i Tsimbazaza. Hira 03 kosa no efa hirain'ny Choralin'ny Antenimierampirenena.

RAKOTOVAO Hanta

## FENO VALO TAONA NY VONDROM - BAVAKA AO AMIN'NY ANTENIMIERAMPIRENENA

"Raha ny oloko izay nantsoina amin'ny anarako ho avy hanetry tena ka hivavaka sy hitady ny tavako ary hiala amin'ny ratsy fanaony, dia hihaino any an-danitra Aho ka hamela ny helony ary hanasitrana ny taniny:"(Il Tant 7 : 14).

Efa ela no nijoroan'ny vondrom-bavaka ato amin'ny Antenimierampirenena satria efa mahatratra valo taona be izao.

Hatramin'ny Septambra 1999 no nijoroany, dia tsy mitsahatra mitondra ny firenena sy ny Andrimpanjakana misy azy ireto mpivavaka ireto.

Maromaro ny mpikambana ao anatin'ny satria efa mahatratra dimy amby telopolo eo ho eo. Isaky ny talata atoandro (12 ora 15 hatramin'ny 1 ora 30) foana no miara manompo an'ilay fivavahana kristiana iraisam-pinoana ireto mpiasan'ny Antenimierampirenena ireto. Ny Ray aman-dreny ampanahy, Pastora RAZAFIARISON Emilian mpitandrina, no manolokolo sy mitaiza azy ireo .

Marihina fa mandritra ny fotoam-pivoran'ny Solombavambahoaka,

dia misy ireo izay tonga manotrona an'izany. Ny Filohan'ny Antenimierampirenena farany ity moa no tena matetika niara nivavaka tamin'ny vondrom-bavaka, fa izay rehetra nandalo teo kosa dia samy nanohana amin'ny



Fotoam-pivavahana tao amin'ny efiranon'ny Birao Maharitra

fandehanan'ny mpiasa hamony ny isan-taonan'ny toby (Ankaramalaza, Manolotrony).

Mifanohana sy mifampitontra izay mavesatra, miara-mitaly amin'ny

fotoana samy hafa (taom-baovao, fanaterana solom-bodiakoho ho an'ny mpitandrina sy ny Filohan'ny Antenimierampirenena, fiaraha-mitsangatsangana, sns ...) izy ireo mba h a m p i t o m b o n y fitiavan'Andriamanitra ao aminy.

Farany, fa tsy kely indrindra akory, tsy hadinoan'izy ireo ny "mizara maimaim-poana satria nahazo maimaim-poana": mandefa sarimihetsika, fitoriana filazantsara ho an'ny mpiasa rehetra tsy ankanavaka, na manomana rindrankira fihobiana ataon'ny tarika mpanankanto (EXO, Hope for Madagascar). Manolotra ihany koa fitoriana voarakitra amin'ny takelaka samihafa mba ho fitaomana ny rehetra fa "Sambatra ny firenena izay manana an'i Jehovah ho Andriamaniny"Sal. 33 : 12.

RASOARIFENOMAZAVA

## OHABOLANA

Anisan'ny haren-tsaintsika Malagasy ny Ohabolana, ka andravahana mandrakariva ny Kabary izy ireny. Koa mahafaly ny Ako ny manolotra anao mpamaky ny santonan'ny ohabolana nampiasain'ny Filoha nandritra ny Ianonana fanokafana sy famaranana ny fotoam-pivoriana ara-potoana voalohan'ny Antenimierampirenena, taona 2007, mba hosaintsainina

"Serana-marivo, hono, tsy hitodian-tsambo, lamba lena, halan-koditra, ary ny tafa tsy hialoavan'arahaba tsy lavorary".

Tsy vitan'olon-tokana na an-tokony vitsivitsy ny raharaha pirenena, ka aoka tsy atao ny "manantena lambo hiakatra an-tanàna ka tsy hidina an'ala".

Hataontsika mafy orina ny fampandrosoana hajoro eto. ka ho toy ny "harahara an-tsefa-bato, ongotana, mafy, kapaina, tsy azo".

Lanonam-pamaranana ny fotoam-pivoriana ara-potoana voalohan'ny  
Antenimierampirenena, taona 2007

Marina tokoa ny fitenintsika Malagasy manao hoe "mandeha didy antsipiriany toa savony, voasoritra tahaka ny volo, voavaka tahaka ny ketsa ny fotoana", koa noho izany, misy ny fotoana napetraky ny Lalampanorenana ho fanokafana ary misy ny fotoana napetraky ny Lalampanorenana ho famaranana.

Nahafahana namantatra zavatra maro ny tatitra nataon'ireo Ministra isan-tokony, ka tanteraka teo tokoa ny hoe "toy ny vehivavy bevohoka mibaby zaza, ka todihana ny lasa ary banjinina ny ho avy".

## MAHATSIKAIKY (mandritra ny adihevitra)

Fandinhana ny fanambadiana sy ny sata mifehy ny fananan'ny mpivady

Amiko, ity mariazy ity, olona te-handany vola no manao azy, ary fiantsoana olona ihanan-kanina. Izay ilay mariazy.

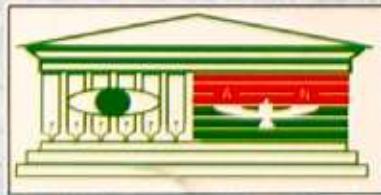
Ny olana, raha vao resaka fisaraham-panambadiana, ao Anosy ao dia matetika vehivavy foana ny "juge", ary voa foana ny lehilahy. Efa maromaro izay hitako izay, indrindra fa ity resaka "pension alimentaire" ity. Ilay Ramatoa mpampianatra amin'ny "Université", ilay rangahy "chauffeur", mbola ilay rangahy "chauffeur" indray koa no mandoa "pension alimentaire". Misy izany !

Ny olana koa any ambanivohitra any dia izao : aminay Baralahy, ilay lehilahy nangalatr'omby dia migadra any am-ponja, migadra 5 taona.

Ny antony nametrahako an'ny fanambadiana malagasy iny dia tsy ilay migadra loatra, iny dia eken'ny fomba any aminay iny. Ekena mihitsy hoe teraka ny vadiny any an-tanàna any, izy any am-ponja indray no manao "arrosage" hoe teraka ny vadiny. Izy voafonja any Taolagnaro indray no manao "arrosage", hoe teraka leitsy ny vadiko fa andao isika hisotro toaka, anefa olon-kafa no mampiteraka ny vadiny any an-tanàna any.

Jean BALAVA





---

**ANTENIMIERAMPIRENENA MALAGASY**  
BP 704 Tsimbazaza - Antananarivo  
Tél : (261 20) 22 611 75  
Site web : [www.assemblee-nationale.mg](http://www.assemblee-nationale.mg)